

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00646 Numéro SIREN : 441 940 905 Nom ou dénomination : ALVA
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2022 sous le numéro de dépôt 17022

Déposé au Greffe

le 12 JUIN 2022

sous le N° 17022

RCS N° 4028646

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALVA

Adresse de l'entreprise 3 Rue des Chevaliers 44412 REZE CEDEX

Numéro SIRET* 4 4 1 9 4 0 9 0 5 0 0 0 1 7

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122021	N-1 31122020
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	296 997 9 618 3 145
		Fonds commercial (1)	AH	AI	322 813 2 120 179 2 120 179
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	115 313 116 803 128 288
		Constructions	AP	AQ	6 377 055 892 379 942 816
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	29 095 262 8 605 360 8 953 679
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 242 079 552 889 649 254
		Immobilisations en cours	AV	AW	389 624 389 624 931 560
		Avances et acomptes	AX	AY	90 875 90 875
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	22 867 22 867
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	147 236 147 236
	TOTAL (II)		BJ	BK	37 449 522 12 947 834 13 876 160
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	603 461 570 419
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	48 601 2 632 134 2 825 595
		Marchandises	BT	BU	35 862 46 559
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	272 704 272 704
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 989 11 902 270 7 321 641
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 079 423 2 110 830
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	82 576 87 148
		TOTAL (III)	CJ	CK	57 590 23 240 809 18 373 915
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	37 507 112 36 188 644 32 250 076
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ALVA</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>2 704 620</u>)		DA	2 704 620	2 704 620
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	270 462	270 462
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF	4 228 534	4 228 534
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG		
	Report à nouveau		DH	336 828	2 180 164
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	2 975 470	861 284
	Subventions d'investissement		DJ	89 105	109 217
	Provisions réglementées *		DK	2 828 332	2 533 871
	TOTAL (I)		DL	13 433 354	12 888 154
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	117 000	10 000
	Provisions pour charges		DQ	5 011 961	4 918 092
	TOTAL (III)		DR	5 128 961	4 928 092
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	4 966 920	4 787 210
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	9 566 595	7 820 366
	Dettes fiscales et sociales		DY	2 653 094	1 444 530
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	385 659	328 250
	Autres dettes		EA	54 059	53 472
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	17 626 328	14 433 830	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	36 188 644	32 250 076	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	14 483 180	11 294 948
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALVA							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	87 276	FB		FC	87 276	89 725	
	Production vendue {	biens *	FD	29 237 263	FE	49 797 982	FF	79 035 245	62 273 486
		services *	FG	696 084	FH	6 503	FI	702 588	743 667
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	30 020 624	FK	49 804 485	FL	79 825 110	63 106 879	
	Production stockée*					FM	(223 150)	(244 293)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		4 086	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	131 582	218 993	
	Autres produits (I) (11)					FQ	8 004	6 892	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	79 741 546	63 092 559
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 806 852	3 216 569	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	10 697	(44 120)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	41 429 487	29 042 079	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(33 042)	(6 088)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	20 403 493	20 941 310	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	497 603	646 725	
	Salaires et traitements*					FY	3 476 334	3 435 984	
	Charges sociales (10)					FZ	1 604 817	1 469 990	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*		GA	2 293 464	2 248 709		
			- dotations aux provisions*		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		25 826			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	271 473	290 314				
	Autres charges (12)		GE	7 490	42 125				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	74 768 672	61 309 426
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 972 874	1 783 132	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	112 416	90 442	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	112 416	90 442	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(112 416)	(90 442)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 860 457	1 692 690	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS ALVA		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	24 122 93 890
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	327 313 295 643
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	351 436 389 533
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 236 11 023
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	46 786
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	621 775 689 156
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	627 011 746 966
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(275 574) (357 432)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	385 381 82 595
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 224 030 391 378
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	80 092 982 63 482 093
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	77 117 512 62 620 808
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 975 470 861 284
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	117 420 138 735
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	30 435 50 634
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Dont cotisations facultatives Madelin A7	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N
valeur comptable immo corporelle		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
dotation aux amortissements dérogatoires		621 775	327 313
Produit cession immos corporelles			4 011
Quote part subvention			20 111
Provision débordement cuve			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation

N° 2053
1 / 1

31/12/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALVA

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 736 155	KE		KF	13 453	
CORPORELLES	Terrains					KG	232 117	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	7 166 885	KN		KO	102 550	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	36 076 851	KT		KU	1 623 771
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	23 515	KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	1 170 395	KZ		LA	22 124	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	561 870	LC		LD	31 432	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	931 560	LI		LJ	1 251 395	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	90 875	
	TOTAL III					LN	46 163 196	LO		LP	3 122 149	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	22 867
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	147 236	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	147 236	LR		LS	22 867		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	49 046 588	OH		OJ	3 158 469		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	2 749 608	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	232 117	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	7 269 435	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	37 700 623	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencis, aménagements divers		IU		MM		MN	23 515	MO		
		Matériel de transport		IV		MP	14 369	MQ	1 178 150	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	593 302	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	1 793 331	NA	389 624	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	90 875	NF		
	TOTAL III			IY		NG	1 807 700	NH	47 477 644	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations			I0		0X		0Y	22 867	0Z		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	147 236	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	170 103	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K	1 807 700	0L	50 397 357	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS ALVANéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	290 017	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	290 017	RM	RN	RO
Terrains	PI	103 828	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre		PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	6 224 068	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	27 123 172	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	21 373	QE	QF	QG
	Matériel de transport	573 275	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	511 877	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers		QR	QS	QT
TOTAL II	QU	34 557 596	QV	14 369	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ON	34 847 614	OP	14 369	OR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	571 676	T4	T5	T6	320 604	T7
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	47 207	U9	V1	V2	V3
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	2 891	V7	V8	2 542	W1
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6		W7
TOTAL II	X2	621 775	X3	X4	X5	327 313	X6
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III	NP	621 775	NQ	NR	NS	327 313	NT
Total général (I+II+III)	NP	621 775	NQ	NR	NS	327 313	NT
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	621 775	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	327 313	Total général non ventilé (NW-NY)
							NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALVA

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V 64 211	TG	TH	TI 64 211
	Amortissements dérogatoires	3X 2 469 660	TM 621 775	TN 327 313	TO 2 764 121
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 2 533 871	TS 621 775	TI 327 313	TU 2 828 332
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B 117 000	4C	4D 117 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X 1 042 580	4Y 75 466	4Z	5A 1 118 046
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0 64 329	EP 79 007	EQ 60 604	ER 82 732
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 3 821 183	5W	5X 10 000	5Y 3 811 183
	TOTAL II	5Z 4 928 092	TV 271 473	TW 70 604	TX 5 128 961
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A 322 813	6B	6D 322 813
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N 78 290	6P	6R 29 689	6S 48 601
	Sur comptes clients	6T 9 843	6U	6V 854	6W 8 989
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 410 946	TY	TZ 30 543	UA 380 403
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 7 872 909	UB 893 248	UC 428 460	UD 8 337 697
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 271 473	UF 101 147	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ 621 775	UK 327 313	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/12/2021

[illegible]

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

SAS ALVA
441940905 IS1

N° 2056
1 / 1

31/12/2021

Autres provisions réglementées

[illegible]

Désignation

N° 2056
1 / 1

31/12/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALVA				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	147 236	147 236	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		2 742	2 742		
	Autres créances clients	UX		11 908 517	11 908 517		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY		4 147	4 147		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		13 327	13 327		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		1 313 787	1 313 787	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP		78 724	78 724	
	Groupe et associés (2)	VC		453 602	453 602		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		215 834	215 834		
	Charges constatées d'avance	VS		82 576	82 576		
	TOTAUX		VT		14 220 495	14 220 495	VV
	RENOIS	(1) Montant des	VD				
– Prêts accordés en cours d'exercice		VE					
– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VF					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		1 824 909	416 634	1 408 275	
	à plus d'1 an à l'origine	VH		3 142 010	1 407 138	1 734 872	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		9 566 595	9 566 595		
Personnel et comptes rattachés		8C		876 815	876 815		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		817 384	817 384		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		856 269	856 269		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		24 517	24 517		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		78 106	78 106		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		385 659	385 659		
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		54 059	54 059		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY		17 626 328	14 483 180	3 143 147	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		2 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		1 827 247	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : SAS ALVA		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	2 975 470	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	8 150	
			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 701	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	635 267	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités		WJ	5 236	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	1 224 030	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				WN		
					WO		
					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		SU	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SW	150		
			Zones d'entreprises* (activité exonérée)	M8			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR	4 852 006	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WU	171 708	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WV		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WH		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)				WP		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				WW		
					XB		
					I6		
					WZ		
					XA		
					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies A)		OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5			
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagee par le report en arriere de deficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	288 599	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	4 563 407		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	4 563 407	XO	

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS ALVA
441940905 IS1

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2021

[illegible]

SAS ALVA
441940905 IS1

31/12/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS ALVA				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
Provision pour IFC			8X	75 466	8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
C3S			9K	97 343	9L 72 594
Participation 2021			9M	385 381	9N
Forfait social 2021			9P	77 076	9R
Participation 2020			9S		9T 82 595
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	635 267	YO 171 708
			▼ ligne W1		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B
1 / 1

Désignation

SAS ALVA
441940905 IS1

31/12/2021

Charges à payer

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALVA										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	2 180 164	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	861 284				ZD						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE	2 704 620						
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	0F	3 041 448		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	336 828						
				TOTAL II		ZH	3 041 448						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	334 280		YQ	140 074	265 956						
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	Sous-traitance				YT	7 373 484	7 987 625						
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8	2 132 524		XQ	2 132 524	1 886 996						
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	422 329	517 675						
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	464 369	372 032						
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	10 010 784	10 176 981						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	20 403 493	20 941 310						
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	164 171	314 756						
IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	333 432	331 969						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	497 603	646 725						
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	3 003 473	2 549 872						
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	9 618 739	7 945 514						
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B								
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.17 %	1.32 %						
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS ALVA

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Matériel de transport 01012009	8 000		8 000	
	2	Matériel de transport 01012018	369		369	
	3	Matériel de transport 01012008	6 000		6 000	
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	2 000	2 000	2 000			
	2	1 500	1 500	1 500			
	3	511	511	511			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		4 011				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ALVA

Néant	X	%
-------	---	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALVA

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② ..

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ALVA</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	6					
TOTAL (lignes 4 et 5)	7					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ALVA

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	89,42
Dont apprentis	YF	3,42
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE
I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	79 825 110
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	30 435
TOTAL 1	OX	79 855 545

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	8 004
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	38 035
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	46 039

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	54 607 098
Variation négative des stocks	OQ	238 840
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	10 593 590
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7 490
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	65 447 019

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	14 454 565
-----------------------------	------------------------------------	-----------	-------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	14 454 565
---	----	------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

4 4 1 9 4 0 9 0 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ALVA

ADRESSE (voie)

3 Rue des Chevaliers

CODE POSTAL

44412

VILLE

REZE CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

180 308

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

SARVAL OUEST

N° SIREN (si société établie en France)

403264450

% de détention

49.86

Nb de parts ou actions

89 904

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

44520

Commune

ISSE

Pays

FRA

Forme juridique

SAS

Dénomination

SARIA INDUSTRIE SAS

N° SIREN (si société établie en France)

552002255

% de détention

0.14

Nb de parts ou actions

250

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

92110

Commune

CLICHY

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

MAINGUET SAS

N° SIREN (si société établie en France)

862800554

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

90 154

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

44712

Commune

REZE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET

4 4 1 9 4 0 9 0 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ALVA

ADRESSE (voie) 3 Rue des Chevaliers

CODE POSTAL 44412

VILLE

REZE CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise	SAS ALVA 3 RUE des Chevaliers 44412 REZE CEDEX 441940905 IS1
-----------------------------	---

31/12/2021

[illegible]

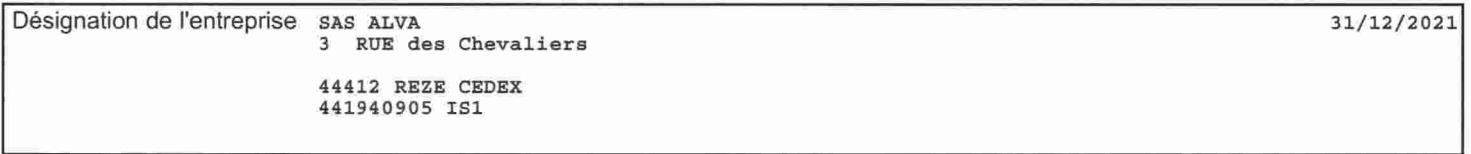
CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SAS ALVA 3 RUE des Chevaliers 44412 REZE CEDEX 441940905 IS1	31/12/2021
-----------------------------	---	------------

[illegible]

CA20CHAAVA

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS ALVA			
SIRET	4 4 1 9 4 0 9 0 5 0 0 0 1 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
3 Rue des Chevaliers			
44412 REZE CEDEX			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Fabrication d'huiles et graisses brutes	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	---	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	4 563 407	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A		
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : JD Edwards			
Nom et coordonnées	ECF	Visueur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

ALVA

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 704 620 Euros
Siège social : 3 rue des Chevaliers – 44400 REZE
R.C.S. NANTES B 441 940 905

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle conformément à la Loi et à vos Statuts pour rendre compte de l'activité de votre Société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, et pour soumettre à votre approbation les opérations, les comptes, le bilan et les annexes de cet exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice, votre société a continué la vente des corps gras en vrac et conditionnés chez ses client Food, Feed et Petfood ainsi que dans l'Oléochimie.

Le volume des matières premières traitées dans les usines représente un total de 103 346 tonnes contre 105 900 T en 2020, soit une baisse de 2,4%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice se ventile de la façon suivante :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>%</u>
- Protéines	11 340 K€	10 432 K€	8.70
- Suif et saindoux	49 822 K€	37 113 K€	34.24
- Graisse de canard	11 987 K€	10 241 K€	17.05
- Corps gras végétaux	5 886 K€	4 487 K€	31.18
- Autres dont prestations de services	790 K€	834 K€	- 5.27
	79 825 K€	63 107 K€	26.49

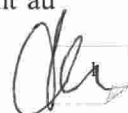
Cette variation est donc essentiellement due à la hausse des prix.

Les ventes à l'exportation ont représenté un montant de **49 804 K€**, soit **62.39 %** du chiffre d'affaires.

II – INFORMATION COMPTABLE

Au 31 décembre 2019, la société ALVA a constitué une provision pour hausse des prix sur l'ensemble des produits finis vrac détenus en stocks pour un montant de 64 K€. Cette provision fiscalement déductible devra être rapportée, au plus tard, aux résultats imposables de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En effet, cette provision, d'après le Lefebvre fiscal article 10005, doit être réintégrée fiscalement au bout de 6 ans.



III – RESULTATS

Le résultat d'exploitation s'élève à **4 973 K€** contre 1 783 K€ l'exercice précédent, soit une augmentation de plus de **279 %**.

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de **- 275 K€** contre - 357 K€ l'exercice précédent.

Le résultat net s'élève à **2 975 K€** après **2 293 K€** d'amortissements, **117 K€** de loyers de crédit-bail,

La participation aux salariés s'élève à **385 K€** et le montant de l'IS est de **1 224 K€**

La capacité d'autofinancement s'élève à **5 710 K€** contre 3 604 K€ au titre de l'année 2020.

IV – ECHEANCES FOURNISSEURS ET CLIENTS

ALVA - 31 12 2021 Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

ALVA - Rapport de gestion : modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 4-1 à l'article A 441-2)

	Article D. 441-I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	631					162	834					130
Montant total des factures concernées TTC	6 236 628 €	7 922 €	53 178 €	2 815 €	223 974 €	287 889 €	11 076 480 €	503 087 €	258 365 €	57 583 €	30 475 €	849 510 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	95,59%	0,12%	0,82%	0,04%	3,43%	4,41%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							92,88%	4,22%	2,17%	0,48%	0,26%	7,12%
Chiffre d'affaires où des achats de l'exercice TTC						6 524 517						11 925 990
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues				0							0	
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)				0,00 €							0,00 €	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)		30J				Délais contractuels : (préciser)		30J			
	Délais légaux : (préciser)		45J				Délais légaux : (préciser)		45J			

V – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le service en relation avec le cahier des charges des clients a continué à élaborer des mélanges de corps gras végétaux et animaux en particulier graisse de canard/huile de palme. Il n'a pas été élaboré de dossier de CIR.

VI – DEPENSES SOMPTUAIRES

Il n'y a pas eu de dépense somptuaire sur l'exercice 2021.

VII – CONJONCTURE ECONOMIQUE DU 1^{ER} SEMESTRE 2022

Au regard de la situation sanitaire nationale qui perdure depuis le 16 mars 2020, nous confirmons que les chiffres déclarés pour l'exercice 2021 n'ont pas été impactés par l'obligation de confinement national.

Le cours des matières premières alimentaires et la situation sanitaire des cheptels volailles seront encore fonction de beaucoup de paramètres économiques qu'il nous est impossible de mesurer en l'état actuel de la situation.

Au regard de la situation sanitaire nationale décidée par ordonnance du gouvernement le 16 mars 2020, de la nécessité de respecter l'ensemble des consignes en lien avec nos partenaires clients et fournisseurs, et du déclenchement du conflit Ukrainien, nos perspectives budgétaires sur l'année 2022 seront encore fonction de beaucoup de paramètres économiques qu'il nous est impossible de mesurer en l'état actuel de la situation.

VIII - PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice 2022, le budget a été établi sur la base d'une collecte de 103 711 tonnes et d'un chiffre d'affaires prévisionnel de 62 254 K€ ; il prévoit un résultat de 355 K€ net après impôts et participation.

IX – AFFECTATION PROPOSEE

L'Assemblée Générale sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à un bénéfice de **2 975 470.57 €** de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice	2 975 470.57 €
- Report à nouveau	<u>336 828.85 €</u>
Disponible à affecter	3 312 299.42 €

Affectation proposée :

- Dividende 1 ,0 €/action	180 308 ,00 €
- Report à nouveau	<u>3 131 991,42 €</u>
	3 312 299.42 €

Nous rappelons que la société a versé les dividendes suivants :

- en 2019 4.99 € par action au titre de l'exercice 2018,
- en 2020 4.50 € par action au titre de l'exercice 2019
- en 2021 5.00 € par action au titre de l'exercice 2020

Et en plus un dividende exceptionnel de 10 € par action versé en décembre 2021.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

Les Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels l'accomplissement de leur mission.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Rezé, le 27 mai 2022
Le Président



ALVA

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 704 620 Euros
Siège social : 3 rue des Chevaliers – 44400 REZE
RCS NANTES B 441 940 905

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt-deux juin à 13 heures,

Les actionnaires de la Société ALVA SAS au capital de 2 704 620 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège situé 3 rue des Chevaliers à REZE (44400) sur la convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Petfood & Feed management, Président de la Société, représentée par Monsieur Arnaud BECARD.

Monsieur Bruno CHAPRON est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi composé, permet de constater que trois actionnaires possédant 180 308 actions sont présents. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et DELOITTE & ASSOCIES, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Copie des lettres adressées aux actionnaires,
- Feuille de présence de l'Assemblée,
- Inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que :
 - . le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
 - . le rapport de gestion
 - . le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
 - . le rapport spécial des commissaires aux comptes
 - . Questions diverses

Le Président demande à l'Assemblée de lui donner acte du fait qu'elle a régulièrement convoqué les actionnaires et que les documents ci-dessus ainsi que le nom des actionnaires ont été mis à sa disposition dans les délais légaux prescrits par les statuts.

L'Assemblée, à l'unanimité, reconnaît l'exactitude de cette constatation. Elle en donne acte au Président et lui accorde décharge pour tout ce qui se rapporte à la communication interne.



Le Président rappelle que l'Assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport sur les comptes annuels et rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2021,
- Approbation desdits comptes et des conventions,
- Quitus au Président et aux Commissaires aux Comptes,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion sur la marche de la Société pendant l'exercice 2021.

Le Président donne lecture des rapports de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et DELOITTE & Associés, Commissaires aux Comptes, à savoir le rapport sur les comptes annuels pour l'exercice 2021 et le rapport spécial sur les conventions visées par les textes légaux en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues sans débat ni observation, et personne ne demandant plus la parole, Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les textes légaux en cours, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à un bénéfice de **2 975 470.57 €** de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice	2 975 470.57 €
- Report à nouveau	<u>336 828.85 €</u>
Disponible à affecter	3 312 299.42 €

Affectation proposée :

- Dividende 1,0 €/action	180 308 ,00 €
- Report à nouveau	<u>3 131 991,42 €</u>
	3 312 299.42 €

Nous rappelons que la société a versé les dividendes suivants :

- en 2019 4.99 € par action au titre de l'exercice 2018,
 - en 2020 4.50 € par action au titre de l'exercice 2019
 - en 2021 5.00 € par action au titre de l'exercice 2020
- Et en plus un dividende exceptionnel de 10 € par action versé en décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance initialement nommés par l'AGOE du 02 septembre 2019.

Conformément à l'article 22.1.1 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est donc composé à compter de ce jour comme suit :

Les Actionnaires désignent, à compter de ce jour, en qualité de Président du Conseil de Surveillance Madame Marie BLUCHE-BUSQUET et de Vice-Président du Conseil de Surveillance Monsieur Arnaud BECARD.

Le Président du Conseil de Surveillance et le Vice-Président du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de **trois ans**, dans la limite de la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

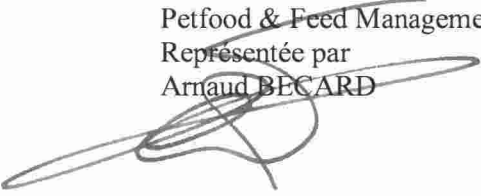
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie d'extraits ou photocopie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts ou formalités relatifs aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ...14...heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les Actionnaires.

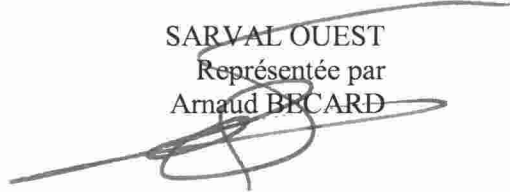
Petfood & Feed Management
Représentée par
Arnaud BECARD



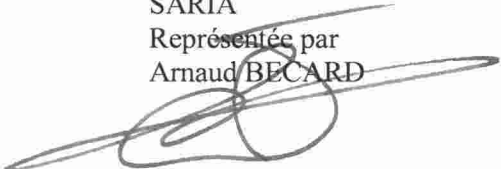
Groupe Delambre
Représenté par
Marie BUSQUET



SARVAL OUEST
Représentée par
Arnaud BECARD



SARIA
Représentée par
Arnaud BECARD



Le Secrétaire
Bruno CHAPRON



ALVA

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 704 620 Euros
Siège social : 3 rue des Chevaliers – 44400 REZE
RCS NANTES B 441 940 905

RESOLUTIONS VOTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les textes légaux en cours, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à un bénéfice de **2 975 470.57 €** de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice	2 975 470.57 €
- Report à nouveau	<u>336 828.85 €</u>
Disponible à affecter	3 312 299.42 €

Affectation proposée :

- Dividende 1,0 €/action	180 308,00 €
- Report à nouveau	<u>3 131 991,42 €</u>
	3 312 299.42 €

Nous rappelons que la société a versé les dividendes suivants :

- en 2019 4.99 € par action au titre de l'exercice 2018,
 - en 2020 4.50 € par action au titre de l'exercice 2019
 - en 2021 5.00 € par action au titre de l'exercice 2020
- Et en plus un dividende exceptionnel de 10 € par action versé en décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance initialement nommés par l'AGOE du 02 septembre 2019.

Conformément à l'article 22.1.1 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est donc composé à compter de ce jour comme suit :

Les Actionnaires désignent, à compter de ce jour, en qualité de Président du Conseil de Surveillance Madame Marie BLUCHE-BUSQUET et de Vice-Président du Conseil de Surveillance Monsieur Arnaud BECARD.

Le Président du Conseil de Surveillance et le Vice-Président du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de **trois ans**, dans la limite de la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

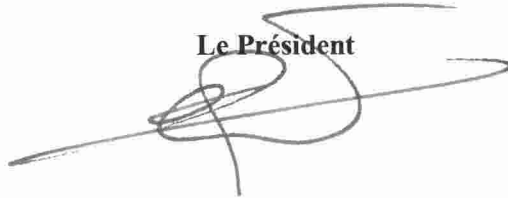
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie d'extraits ou photocopie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts ou formalités relatifs aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.



03
45,36

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE
2 bis quai François Mitterrand
B.P. 86209
44262 - NANTES CEDEX 02

Objet : Dépôt des comptes 2021 ALVA SAS

Rezé, le 11 Juillet 2022

Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, les différents documents, en un seul exemplaire, concernant notre exercice clos au 31 décembre 2021, à savoir :

- les comptes annuels (bilan)
- le rapport des Commissaires aux Comptes → Absent
- PV AGO
- les résolutions votées

Vous trouverez également un chèque de 45.34 € en paiement des frais de dépôt.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Juridique

Mme GRUY